



DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU MOIS DE MAI 2024

Une fille violée en commune et province Muramvya

En date du 7 mai 2024, sur la colline Burambana, commune et province Muramvya, F.I âgée de 17 ans a été violée par Dieudonné Nimubona, âgé de 33 ans, cultivateur, marié et membre du parti CNDD-FDD après avoir passé une nuit avec la victime.

Selon des témoins oculaires, après avoir chassé sa femme Clotilde Ndereyimana depuis le 30 avril 2024, Dieudonné a commencé à courtiser cette enfant qui étudie en 7ème année à l'ECOFO Mubarazi.

Ce jour du 7 mai 2024, alors que la victime venait de l'école vers 17 heures, elle a été interpellée par ce présumé auteur qui l'a logé chez lui. Les parents de la victime l'ont cherchée partout, et ce n'est que le lendemain matin qu'ils ont appris de la part de ses camarades d'école qu'ils l'ont vue la veille avec Dieudonné. Ils se sont rendus chez celui-ci et ont trouvé leur enfant là-bas.

Selon les mêmes témoins, aidés par les membres du conseil collinaire, ils ont ligoté Dieudonné puis conduit au parquet de Muramvya, pendant que la victime a été amenée à l'hôpital de Muramvya pour bénéficier des soins. Le présumé auteur a été détenu à la prison centrale de Muramvya.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

En date du 6 mai 2024, sur la colline Gatete, commune et province Rumonge, C.N âgée de 10 ans, élève à L'ECOFO Gatete a été violée par un nommé Nyishu, âgé de 15ans.

Selon un membre de la famille de la victime, cette dernière a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge pour bénéficier des soins. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal à Rumonge et a été libéré par après.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

En date du 6 mai 2024, vers 9 heures, sur la colline Minago, commune et province Rumonge, N.H,

âgée de 3ans a été violé par Jean de Dieu Ndayishimiye, âgé de 15 ans, son voisin qui l'a trouvée devant la maison et l'a conduite dans la brousse pour commettre le viol.

Selon un membre de sa famille, la victime a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge et le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Une fille violée en commune et province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 1er mai 2024, au quartier Rupfunda, commune et province Kirundo, C.D, élève de 3eme cycle du lycée Kanyinya a été violée par Chanel, chauffeur de transport privé Kirundo-Ngozi.

Selon un témoin oculaire, la victime a été trouvée à l'état d'inconscience dans une chambre du chauffeur où elle avait été invitée après le défilé de célébration de la fête du travail puis l'a droguée avec du chanvre et de la boisson kick. Après les faits, le chauffeur a continué son travail espérant retourner pendant la soirée pour lui faire rentrer au lycée.

Vers 13 heures la population environnante s'est inquiétée et a avisé le chef de quartier qui a aussi alerté le gouverneur, l'administrateur communal, le commissaire de la PNB, le chef du SNR puis ont vu par vitres de la fenêtre la fille tout nue en état d'inconscience et ont décidé de défoncer la porte et la fille a été amenée à l'hôpital où elle a été hospitalisée et ne se souvenait pas de l'école où elle étudiait.

Ces autorités ont appelé le DPE qui a directement mis la photo de la victime dans le groupe des directeurs et Médard, directeur du lycée Kanyinya l'a reconnue et a appelé ses parents de Ngozi qui ont réclamé la justice.

Une fillette violée en commune Rutegama, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 12 mai 2024, vers 13heures, sur la colline Nkonyovu, commune Rutegama, province Muramvya, N. I âgé de 7 ans, élève en 1^{re} année à l'ECOFO Nkonyovu, fille de V. S et de C. N, a été violée par Ernest Ndikuriyo, âgé de 51 ans, cultivateur, membre du parti CNDD-FDD et responsable adjoint collinaire de ce parti. Selon les parents de la victime, N. I, était avec son petit frère D. A, âgé de 5 ans, quand ils allaient puiser de l'eau. Ernest Ndikuriyo a appelé la fillette et l'a amenée dans un petit buisson et l'a violée en présence du petit garçon D.A. Selon les mêmes sources, après l'acte, les deux gamins sont retournés à la maison à environ 500 mètres en pleurant. La fillette présentait un saignement au niveau de sa partie génitale. Ses parents l'ont amenée immédiatement à l'hôpital de Kiganda et les tests médicaux ont confirmé l'acte de viol.

Le présumé auteur a été arrêté en date du 13 mai 2024 par l'OPJ, Juvent Nimubona, adjudant major mais il a été relâché le même jour.

Une fille violée en commune Mabanda, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 7 mai 2024, sur la colline Mutwazi, commune Mabanda, province Makamba, C. N, âgée de 14 ans, élève

à l'ECOFO Nyanza-lac V, orpheline a été violée par le prénommé Samuel, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD. Selon sa grande sœur C. N, le présumé auteur l'a enlevée lorsqu'elle rentrait de l'école puis l'a emmenée chez lui où elle a passé 4 jours. La victime vivait chez M, sa marraine baptismale, sous l'accord de sa grande sœur. La famille a porté plainte à la police du commissariat de Mabanda, en collaboration avec celui de Nyanza- Lac pour arrêter Samuel sans succès. Au contraire, M, qui avait joué la liaison a été arrêté par la police du commissariat de Nyanza-Lac pour avoir demandé où se trouver Samuel.

M. a été libéré deux jours après sa détention au cachot du commissariat de Nyanza-Lac suite à l'intervention des jeunes Imbonerakure de la sous-colline Nyamirongo appuyé par le chef du SNR à Nyanza-Lac.

Une fille harcelée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 12 mai 2024, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Marie Florine Kaze, âgée de 18 ans, élève au Lycée Technique la Référence de Buhiga, en 1^{ère} année post fondamentale a été renversé en pleine rue par Bahati, âgé de 31 ans, Imbonerakure. Selon des témoins sur place, la victime a crié au secours et quand les gens des environs se sont précipités, Bahati l'avait déjà battu au niveau du cou et s'est enfui. Selon la victime, le présumé auteur la recherchait depuis le 10 mai 2024 après avoir refusé de se présenter à un rendez-vous qu'il lui avait fixé moyennant paiement de 25 mille fbu. Bahati l'a aperçu dans une boutique en train d'acheter des crédits téléphoniques et l'a suivie quand elle rentrait chez elle. Arrivée à deux cent mètres de chez elle, dans l'obscurité, il l'a attrapée et malmenée en lui demandant de coucher avec lui sur place ou sinon de lui rendre son argent. La fille a été directement conduite à l'hôpital Buhiga où elle a passé une nuit. Le chef de quartier a informé la police qui a appréhendé le présumé auteur la même nuit et l'a été incarcéré au cachot de la police à Buhiga avant que la victime compare l'accuser et besoins d'enquêtes.

Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 mai 2024, indique qu'en date du 13 mai 2024, vers 18 heures, au marché Bitare, sur la colline Bitare, commune Bugendana, province Gitega, D.B, âgée de 18 ans, a été violée par Fulgence Nimbona, âgée de 24 ans, marié et père de deux enfants. Selon l'OPJ, Urbain Baranyizigiye, la victime se rendait au moulin où travaillait Fulgence. Voyant que D.B, reste seule, il l'a proposée une somme de 5000 fbu pour accepter de coucher avec lui et que si elle refuse, il allait la tuer. Le présumé auteur a allumé deux moulins et une décortiqueuse pour provoquer beaucoup de bruit et il l'a prise de force et la victime a crié aux secours mais en vain. Arrivée à la maison, vers 20 heures, elle a raconté à ses parents ce qui lui est arrivé. Le lendemain, ses parents sont allés se plaindre et Fulgence a été arrêté. Béatrice Bukuru et Eric Bigirimana, successivement Administrateur et commissaire communal ainsi que Jean Marie, le beau-père de Fulgence et propriétaire des moulins ont essayé d'étouffer l'affaire, proposant un règlement à l'amiable par paiement d'une somme de 300 000 Fbu alors que la famille demandait 1 million de Fbu. L'OPJ a refusé ce règlement et le Fulgence a été incarcéré au cachot du poste de police de Bugendana.

Une fille violée en commune Gisozi, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 mai 2024 indique qu'en date du 6 avril 2024, vers 7 heures, sur la colline et commune Gisozi, province Mwaro, A. K I âgé de 10 ans, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Gisozi, fille de B.H et de N.Ka a été violée par Oscar Ndagijimana, âgé de 26ans, travailleur domestique chez les voisins de la famille de la victime.

Selon des sources sur place, le présumé auteur a été attrapé dans la maison de la famille et a été acheminé au commissariat communal de Gisozi où il a été interrogé par l'OPJ Adrien Ngurube.

Ce présumé auteur est détenu au cachot du commissariat provincial pour la continuité du dossier.

LIGUE ITEKA